



MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

**Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous**

Le Sépey, le 8 novembre 2010

PREAVIS N° 336/2010

Demande de crédit pour la réfection de la cuisine et de la salle de bain de l'appartement du rez inférieur du collège des Voëttes

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Situation

L'appartement situé au rez inférieur du collège des Voëttes est loué depuis presque 30 ans par Madame et Monsieur Annie et Olivier Mottier. La cuisine et la salle de bain présentent des signes évidents d'usure. Aussi, il est aujourd'hui nécessaire de procéder à quelques travaux de réfection.

2. Description des travaux

Cuisine

- Démontage et évacuation de l'agencement de cuisine, des fenêtres et des appareils.
- Adaptation et habillage du plafond et des montants entre la salle à manger et la cuisine.
- Fourniture et pose d'un nouveau plancher, de nouvelles fenêtres et d'un nouvel agencement de cuisine.
- Démontage de la cloison en briques et réfection des bords de mur et habillage.
- Adaptation des embrasures pour les nouvelles fenêtres.
- Percement pour le tube de ventilation de la hotte de la cuisine.
- Démontage des prises et des interrupteurs et fourniture, modification et pose des nouvelles installations électriques.
- Réfection des conduites d'eau et évacuation d'eaux usées.

Salle de bain

- Démontage et évacuation des appareils sanitaires.
- Fourniture et pose de nouveaux appareils sanitaires et d'un carrelage.
- Réfection des conduites d'eau et d'évacuation d'eaux usées.

3. Investissement

Maçonnerie	Fr.	5'300.00
Menuiserie	Fr.	10'000.00
Agencement de cuisine y compris appareils	Fr.	18'000.00
Electricité	Fr.	6'000.00
Sanitaire	Fr.	8'700.00
Carrelage	Fr.	4'000.00
Divers	Fr.	2'000.00
Total	Fr.	54'000.00

4. Financement

Les travaux seront financés par les liquidités. L'investissement sera amorti sur 15 ans par le biais du budget annuel.

Au vu de cet important investissement, le loyer sera revu à la hausse d'environ Fr. 150.- par mois afin de permettre de couvrir les intérêts.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 336/2010 du 8 novembre 2010,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection décrits dans le présent préavis ;**
- **d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 54'000.00 ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur 15 ans par le biais du budget annuel.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic



Annie Oguey



La Secrétaire



Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 novembre 2010

Délégué municipal : M. Philippe Parisod, Municipal